



150927 - Il l'a épousée à l'insu de tous. Un tel mariage est valide?

question

Il l'a épousée sans avoir informé la famille de la femme...L'une de mes amies est allée au Pakistan depuis deux ans pour se marier. Elle n'en a informé personne, même pas les membres de sa famille. Puis elle est rentrée au USA tandis que l'autre conjoint restait au Pakistan. Son retour remonte à il y a plus d'un an. Maintenant il veut la répudier.. Devrait elle observer un délai de viduité? Quelle en serait la durée? Elle voudrait avoir votre aide car elle ne peut pas informer sa famille de l'affaire.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Louanges à Allah

Premièrement, les conditions de validité d'un mariage sont (d'abord) son établissement par un tuteur légal de la femme ou son représentant, ensuite, la présence de deux témoins musulmans justes en vertu de la parole du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Point de mariage sans tuteur** (Rapporté par Abou Dawoud, 2085 et par at.-Tirmidhi, 1101 et par Ibn Madja, 1881 d'après un hadith d'Abou Moussa al-Acha'ari et déclaré authentique par al-Albani dans Shahi at.-Tirmidhi. Les propos du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **Point de mariage sans tuteur et deux témoins justes** (Rapporté par al-Bayhaqi d'après un hadith d'Imran et Aicha jugé authentique par al-Albani dans Shahih al-Djami' sous le n° 7557.

Cependant certains imams soutiennent qu'il est permis à une femme d'établir elle-même son propre mariage, avis que certains pays appliquent. Si le mariage en question a été établi au tribunal ou devant un préposé aux mariages, ce mariage est jugé valide. Cela a déjà été expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [132787](#). Cela étant, il n'est possible de séparer les deux époux que par la répudiation. Si le mari en question veut se séparer d'elle, il peut la



répudier. Dans ce cas , le délai de viduité commence dès la prononciation de la répudiation, même s'il est resté un an ou plus sans avoir eu des rapports intimes avec elle. Le délai de viduité est le temps de trois cycles menstruels, si la femme voit encore ses règles. Voir pour davantage d'informations la réponse donnée à la question n° [72930](#).

Allah le sait mieux.